











L'animation foncière autour du projet de piste porté par l'ASL de Juvinas Bouscous

Lundi 24 avril 2023 - 15h















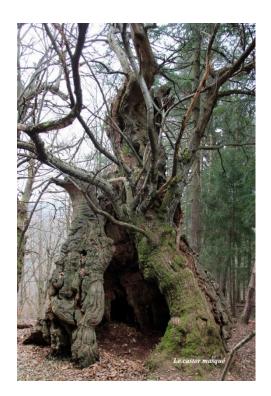




## La châtaigneraie en Ardèche, de quoi parle t-on?

### En Ardèche:

- Essence: Castanea sativa / Châtaignier commun / « Arbre à pain »
- Présence en Ardèche depuis des millions d'années
- Le châtaignier est cultivé en Ardèche depuis le Moyen-âge
- Aujourd'hui : 1 ère essence du territoire
- Entre 11 et 13% de la couverture forestière
- Environ 30 000 ha de châtaigneraies dont 5000 ha en vergers
- 13000 propriétaires sur 60 000 en Ardèche





## Le Programme de Reconquête de la Châtaigneraie

**UN PARTENARIAT DEPUIS 2013** 





























Sur le territoire du Parc des Monts d'Ardèche et dans la zone AOP

Objectif: reconquérir la châtaigneraie

- Fruit augmenter la production de châtaignes AOP
- Bois améliorer les peuplements de châtaigniers

Accompagnement individuel et collectif des propriétaires et castanéiculteurs dans :

- Fruit: la rénovation de leurs vergers
- Bois: la mise en place d'une gestion forestière de leurs châtaigneraies



# Les conditions de mise en place d'une animation foncière de reconquête de la châtaigneraie

1. Un volonté (inter)communale de (re)mise en valeur des vergers de

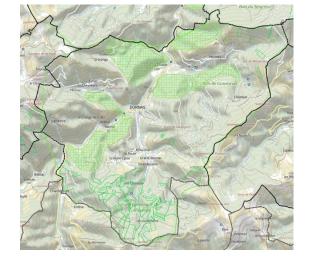
châtaigniers et/ou des taillis de châtaigniers

### 2. L'identification de massifs de châtaigniers

- à l'abandon et desservis,
- à l'abandon et enclavés,
- exposés Nord & alt. > 500 m.

### Une animation dont la dynamique s'appuie sur :

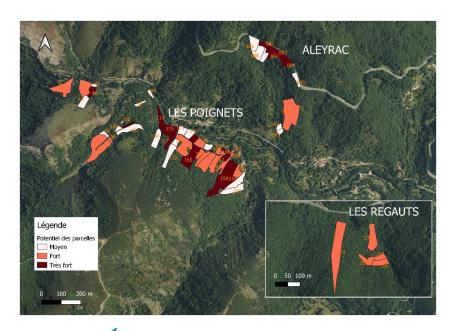
- les élus locaux : légitimité & connaissance du territoire,
- les propriétaires et castanéiculteurs locaux
- le Comité Local à l'Installation agricole et/ou un comité communal.

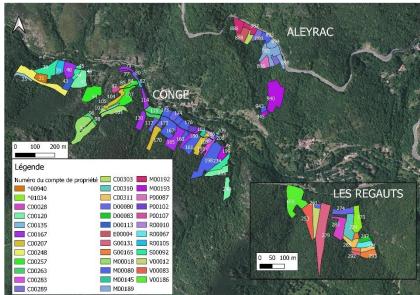




## L'accompagnement du PNRMA et de la CA07

- 1. ETABLIR un diagnostic des massifs identifiés (état sanitaire, potentiel fruit/bois, cartographie)
- 2. RECENSER les propriétaires présents sur ces massifs de châtaigniers







## L'accompagnement du PNRMA et de la CA07 proposé aux COMMUNES

### 3. ORGANISER une 1ère réunion de propriétaires, où leurs seront présentés :

- la filière châtaigne et la filière bois de châtaignier,
- les aides à la reconquête des vergers (réouverture, élagage, greffage et plantation, piste),
- les aides à la mise en place d'une gestion forestière (éclaircie, enrichissement, marquage, ...),
- les modalités de mise à disposition des parcelles (bail rural et alternatives),
- les démarches collectives de reconquête.

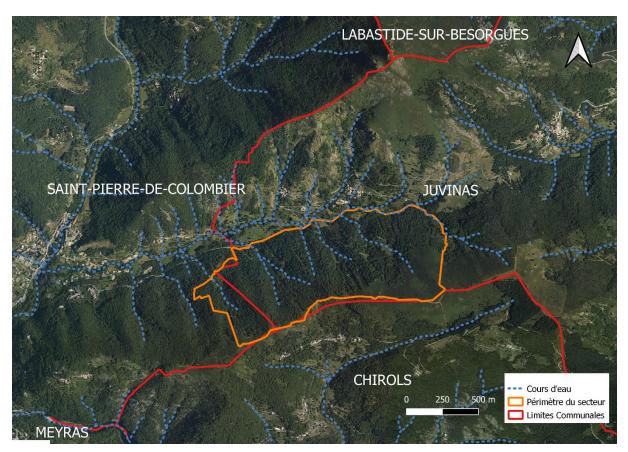
### 4. ANIMER les suivantes afin d'impulser une dynamique collective de reconquête

### 5. APPUYER techniquement cette dynamique

- Dans la création d'un regroupement de propriétaires (type ASL),
- Dans l'élaboration d'un dossier de demande d'aides à l'investissement pour une piste collective,
- Dans les travaux de gestion et/ou de rénovation via des diagnostics individuels sur demande
- Dans la facilitation des ventes ou locations de parcelles à des castanéiculteurs / échanges entre propriétaires, etc. (<u>à améliorer</u>)



## Le massif de Bouscous à Juvinas



#### Délimité :

- Au Nord par le ruisseau du Libonès
- Au Sud par une crête et Chirols
- A l'Ouest par Saint Pierre de Colombier
- Et à l'Est par 2 lieux dits

| Caractéristiques du secteur      |   |  |  |
|----------------------------------|---|--|--|
| Surface                          | 95,7464 ha  |  |  |
| Altitude                         | 550 à 750 m   |  |  |
| Exposition                       | Nord / Nord-Ouest   |  |  |
| Pente                            | Moyenne à forte : de 15% et<br>jusqu'à 45 % de pente        |  |  |
| Présence<br>de<br>terrasses      | Certains secteurs avec terrasses, plus ou moins entretenues |  |  |
| Nb parcelles                     | 313   |  |  |
| Nb CPT de 44 propriété           |   |  |  |
| ASL créée officiellement en 2021 |   |  |  |
| 3 km de piste                    |   |  |  |





#### 2017

Début du plan régional et départemental « Châtaigneraies Traditionnelles » Aides au pistes collectives mises en place



#### 2023

Nouveau plan filière châtaigne

#### 2022

Fin du plan régional et départemental « Châtaigneraies Traditionnelles |»

2017

2018

2019

2020

2021

2023

Diagnostic foncier agricole Aubenas Vals

#### Septembre 2017

- Demande mairie
- Diagnostic de secteur pour évaluer le potentiel sur le massif de Bouscous
- Délimitation d'un massif: Bouscous
- 1 ère réunion des propriétaires
- 10 présents

#### 2019

5 réunions dont une visite sur le terrain

### Juillet 2020

7 ème réunion

#### Septembre 2020

- AG constitutive de l'ASL
- Début des signatures des autorisations de passage ...

#### Fin 2023

Un troisième projet de piste sur le massif?

#### Début 2022

- Début des travaux
- Dépôt d'un second dossier à la Région pour une piste de 800 m



#### Début 2021

- Piquetage par un expert forestier : financé PNRMA / CCBA / Commune
- Création officielle de l'ASL (parution JO)
- Visite police de l'eau DDT / OFB
- Visite de deux entreprises locales pour devis
- Modification du tracé à la dernière minute pour éviter un propriétaire indécis
- Vérification des autorisations de passage
- Dépôt du dossier de demande de subventions à la Région pour une première piste de 2km

| Structures                     | Association loi<br>1901  | ASL   | ASA   | ASLGF   | GF  |
|--------------------------------|--|---|---|---|---|
| Nature                         | Groupement de<br>droit privé<br>spécifique   | Groupement de<br>droit privé<br>spécifique  | Groupement de droit<br>public   | Groupement de droit privé spécifique  | Société Civile : transfert des droits<br>de propriété   |
| Définition et<br>rôle          | Regroupement de<br>propriétaires pour<br>promouvoir la<br>vulgarisation et<br>l'échange des<br>techniques<br>forestières | Regroupement de<br>parcelles<br>forestières dans le<br>but de réaliser en<br>commun des<br>travaux de<br>boisement, de<br>desserte ou DFCI. | Regroupement de<br>parcelles forestières<br>dans le but de réaliser en<br>commun des travaux de<br>boisement, de desserte<br>ou DFCI, avec nécessité<br>de contraindre les<br>"minorités hostiles". | Regroupement de parcelles forestières dans le but de réaliser en commun non seulement des travaux de boisement, de desserte ou DFCI, mais aussi de procéder à une gestion commune par la planification des opérations (PSG) et la négociation voire la mise en vente pour le compte de ses adhérents. | Regroupement principalement de parcelles, les membres deviennent porteurs de parts de la société au prorata de leurs apports, sans droit particulier sur leur ancien bien.  Cette structure est bien adaptée au non démembrement des propriétés familiales. |
| Adhérents                      | Propriétaires de<br>forêts et non<br>propriétaires   | Toutes parcelles<br>incluses dans le<br>périmètre   | Toutes parcelles incluses<br>dans le périmètre  | Toutes parcelles incluses dans le<br>périmètre  | Pas d'adhérents en tant que tel,<br>mais des porteurs de parts  |
| Administration                 | Libre  | Syndicat  | Syndicat sous la tutelle<br>des autorités<br>administratives  | Syndicat  | Gérant  |
| Rédaction des<br>statuts       | grande liberté, sous<br>seing privé  | grande liberté, sous<br>seing privé   | statuts soumis à enquête<br>publique  | grande liberté, sous seing privé  | Acte notarié, soumis à approbation<br>par le préfet   |
| Contraintes de gestion         | Faibles  | Faibles   | Lourdes   | Assez faibles (fonction de la motivation des adhérents et des statuts)  | Faibles   |
| Garantie de<br>gestion durable | Eventuellement<br>PSG groupé<br>présenté par les<br>membres  | Eventuellement<br>PSG groupé<br>présenté par les<br>membres   | Eventuellement PSG<br>groupé présenté par les<br>membres  | PSG présenté au nom de l'ASLGF  | PSG présenté au nom du GF   |
| Vente de bois                  | Vente groupée<br>possible au nom<br>des adhérents  | Vente groupée<br>possible au nom<br>des adhérents   | Vente groupée possible<br>au nom des adhérents  | Vente groupée possible au nom des<br>adhérents ou au nom de l'ASLGF   | Vente en son nom  |
| Adhésion à une<br>coopérative  | Non  | Non   | Non   | Oui   | Oui   |
| Impôt sur les<br>sociétés      | Non  | Non   | Non   | Oui, si vente en son nom  | Non   |

Source: CRPF RA 2011 – Synthèse juridique comparative des structures de regroupement des propriétaires forestiers

## Qu'est ce qu'une ASL?

Dans le cas de l'association syndicale libre, l'adhésion de chaque membre est volontaire.

L'appartenance au groupement est liée à la propriété foncière - pas de transfert de propriété.

La rédaction des statuts est très libre (acte sous seing privé en général).

Le fonctionnement de l'ASL (périmètre, durée, pouvoirs et modes de délibération, répartition des dépenses et recettes, modalités de retrait d'une parcelle de l'association...) est à la libre convenance des associés.

La **procédure de création est très simple** : signature des statuts pour chaque membre et engagement pour des parcelles clairement identifiées, déclaration à la préfecture et insertion dans le journal officiel.

Chaque membre contribue financièrement aux dépenses des travaux engagés, selon les modalités définies dans les règles statutaires.

L'ASL a compétence pour réaliser en commun des travaux :

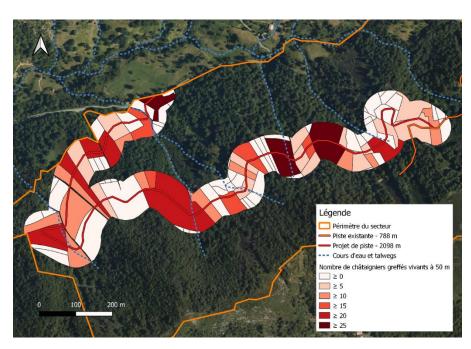
- de prévention contre les incendies ou autres risques naturels ;
- de création de desserte forestière ;
- de reboisement
- et de manière plus générale, de mise en valeur des propriétés ... dont la châtaigneraie!

Eligibilité aux aides de la Région et du Département comme les ASLGFs le sont aux aides forestières.

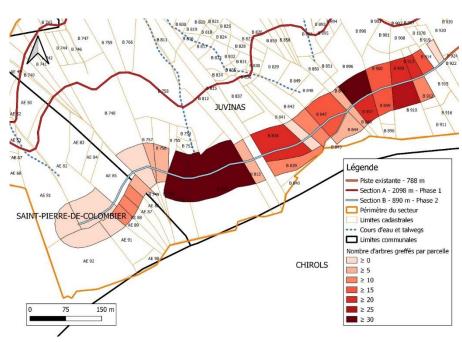
Pas de récupération de la TVA possible par l'association, contrairement au groupement forestier par exemple.

Les ASLs se caractérisent par leur grande souplesse et leur caractère peu contraignant.

## Le potentiel mobilisable sur les surfaces desservies



La première phase de travaux 43 parcelles traversées 16 propriétaires ont du donné leur autorisations de passage



La seconde phase de travaux
31 parcelles traversées
16 propriétaires ont du donné leur autorisations de passage



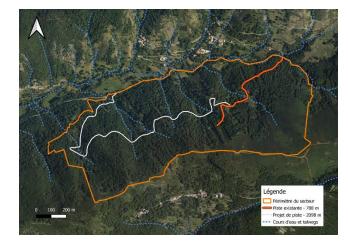
## Le potentiel mobilisable sur les surfaces desservies

| Tableau comparatif<br>des volumes<br>supplémentaires<br>attendus par phase<br>de travaux | Longueur (m) | Surface<br>desservie (m²) ≤<br>50 m | Nb arbres<br>greffés vivants<br>≤ 50 m | Potentiel de<br>châtaignes<br>supplémentaires<br>annuelles (kg) |
|--|--------------|-------------------------------------|--|---|
| Section A (phase 1)  | 2 098        | 209 800                             | > 500                                  | 13 000  |
| Section B (phase 2)  | 890          | 91 256                              | > 400                                  | 8 000   |



## Le financement de la première phase de travaux

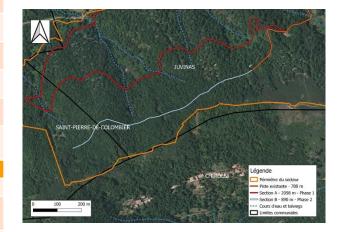
| DEPENSES ELIGIBLES   |            |  |            |  |
|--|------------|--|------------|--|
| DEPENSES (€)   |            | RECETTES (€)   |            |  |
| Création de la piste – 2,098 km<br>Investissement hors taxes | 33 750, 00 | Aides publiques: 80 % du montant HT  Dont:  Commune de Juvinas: 5 %  CDC du Bassin d'Aubenas: 5 %  Région AURA: 50 %  Département de l'Ardèche: 20 % | 27 000, 00 |  |
|  |            | Autofinancement de l'ASL: 20 %   | 6 750, 00  |  |
|  | DEPENSES N | ION ELIGIBLES  |            |  |
| DEPENSES (€)   |            | RECETTES (€)   |            |  |
| TVA 20% sur l'investissement                                 | 6 750, 00  | Autofinancement de l'ASL   | 6 750, 00  |  |
| TOTAL  | 40 500, 00 | TOTAL  | 40 500, 00 |  |





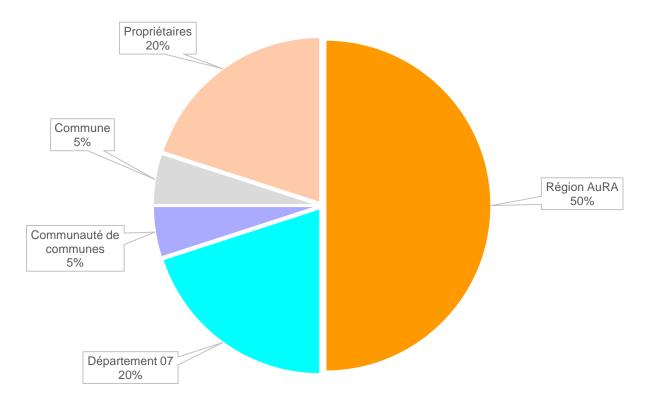
## Le financement de la seconde phase de travaux

| DEPENSES ELIGIBLES                                     |                  |                                 |           |  |
|--|------------------|---------------------------------|-----------|--|
| DEPENSES (€)   |                  | RECETTES (€)                    |           |  |
|  | 7 800, 00        | Région AuRA : 50 %              | 3 900, 00 |  |
|  |                  | Département de l'Ardèche : 20 % | 1 560, 00 |  |
| Création de la piste – 890 m Investissement hors taxes |                  | CDC du Bassin d'Aubenas : 5 %   | 390, 00   |  |
|  |                  | Commune de Juvinas : 5%         | 390, 00   |  |
|  |                  | Autofinancement de l'ASL: 20 %  | 1 560, 00 |  |
| D  | <b>EPENSES N</b> | ON ELIGIBLES                    |           |  |
| DEPENSES (€)   |                  | RECETTES (€)                    |           |  |
| TVA 20% sur l'investissement                           | 1 560, 00        | Autofinancement de l'ASL        | 1 560, 00 |  |
| TOTAL  | 9 360, 00        | TOTAL                           | 9 360, 00 |  |





### Répartition du coût des travaux HT entre 2017 et 2022





| Les freins  | Les leviers   |
|---|---|
| Un propriétaire avec lequel il n'était pas possible d'avancer | Faire passer si possible le tracé en dehors de ses parcelles  |
| Comment limiter les usages aux propriétaires et adhérents ?   | Règlement intérieur<br>Barrières  |
| Comment définir un tracé qui fasse consensus ?                | Faire intervenir un expert forestier indépendant pour définir un tracé techniquement optimal  |
| Financier   | Calculer les contributions individuelles au pro-<br>rata de la surface desservie – faire une<br>simulation pour que chacun ait une idée du coût |



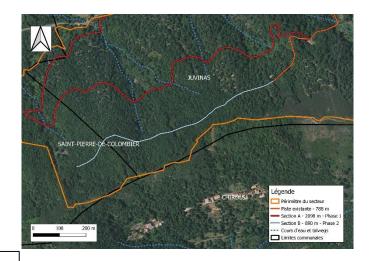
### La suite ...

- Une troisième phase de travaux à l'EST du massif ?
- Des chantiers collectifs de greffage à l'initiative des adhérents
- Des pistes d'accès individuelles aux parcelles
- Un règlement d'usage de la piste
- Une convention avec les chasseurs pour l'entretien
- Une opération collective avec une scie mobile ?
- Des propriétaires qui peuvent accéder et récolter des parcelles qui étaient inaccessibles
- Un ouvrage fait pour durer
- D'autres démarches de ce type sur tout le territoire du Parc ...



## **Quelques chiffres ...**





Surface du secteur: 95 ha Longueur des 2 pistes : 3km

Nb arbres greffés desservis : ≈ 900

73 parcelles traversées

ASL créée en novembre 2020

27 adhérents





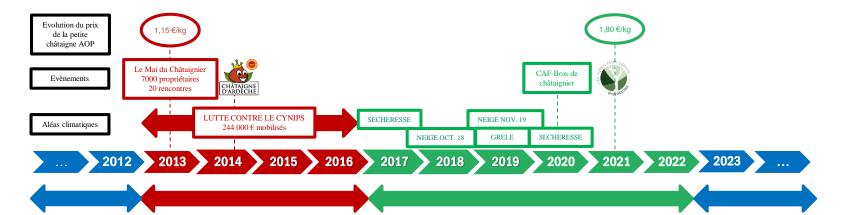
## **CONTACTS**

| *                               | Diagnostics                    | Parc des Monts d'Ardèche                        |  |  |
|---------------------------------|--------------------------------|---|--|--|
|                                 | Informations aides financières | Ruben Lopez (Châtaignes / châtaignier bois)     |  |  |
| Parc                            | Démarches collectives          | 04 75 36 38 96                                  |  |  |
| régional                        | Conseils techniques            | 06 12 63 35 93                                  |  |  |
| 33 WOULD CALCEOLIC              |                                | rlopez@pnrma.fr                                 |  |  |
|                                 |                                | Chambre d'Agriculture de l'Ardèche              |  |  |
|                                 |                                | Jérôme Le Bellego (Territoire et collectivités) |  |  |
|                                 |                                | jerome.lebellego@ardeche.chambagri.fr           |  |  |
| 1                               | Diagnostics                    | 06 75 15 69 24                                  |  |  |
|                                 | Informations aides financières | Hélina Deplaude (Châtaignes et petits fruits)   |  |  |
| GRICULTURES<br>&TERRITOIRES     | Démarches collectives          | helina.deplaude@ardeche.chambagri.fr            |  |  |
| HAMBRE D'AGRICULTURE<br>ARDÈCHE | Conseils techniques Formation  | Maxime Bouquet (Forêt / châtaignier bois)       |  |  |
| Formation                       | 06 76 99 99 42                 |   |  |  |
|                                 |                                | 04 75 20 28 00                                  |  |  |
|                                 |                                | maxime.bouquet@ardeche.chambagri.fr             |  |  |
| 280                             |                                | Syndicat de Défense de la Châtaigne d'Ardèche   |  |  |
|                                 | Commercialisation              | Sébastien Debellut                              |  |  |
|                                 | AOP                            | 04 75 64 04 64                                  |  |  |
| CHÂTAIGNE<br>D'ardèche          | Filière                        | cica@chataigne-ardeche.com                      |  |  |

## Merci pour votre attention

Il faut 10 000 ans pour obtenir ... 10 cm de sol

Source: Conseil économique social et environnemental (CESE)



#### Construction

- Rencontre avec les transformateurs: besoin estimé à 2000 tonnes supplémentaires
- 5 CP / 4 CT
- Rencontre des partenaires publics
- Enquêtes auprès des communes

#### Phase expérimentale (2013-2016)

- 203 diagnostics
- Démarches collectives initiées (Aizac, ...)
- 8737 châtaigniers élagués / 900 châtaigniers réquirers
- 0,5 M€ HT de travaux d'investissement
- Un signe AOP Châtaigne d'Ardèche en 2014
- Environ 250 tonnes supplémentaires

#### Le début d'un partenariat











#### Plan châtaigneraies traditionnelles (2017-2022)

- 429 diagnostics
- 314 dossiers (Ardèche) + 30 dossiers (Cantal)
- · Animation foncière amplifiée (Juvinas, Beaumont, Mayres, ...)
- 6 km de piste dans des vergers enclavés et abandonnés 50 T
- 2,5 M€ HT de travaux d'investissement
- 12 293 châtaigniers élagués / 5 870 châtaigniers réhabilités
- 3 481 châtaigniers greffés / 5 141 châtaigniers plantés
- 11 700 baguettes de greffons et plus de 6000 plants vendus
- Plus de 550 tonnes supplémentaires
- 373 adhérents en AOP 83 000 arbres un potentiel de 2000 T
- Animation sur de nouveaux enjeux (changement climatique, rôle de la matière organique, sylviculture du châtaignier ...)





#### Vers un nouveau plan

- Poursuite du développement de l'AOP Châtaigne d'Ardèche
   Rénovation
- · Création de nouveaux vergers
- · Accès aux vergers
- •Adaptation des vergers aux changements climatique
- Multiplication et production de plants résistants à l'encre
- Création de 2 vergers : expérimental et conservatoire
- La complémentarité fruit/bois mise en avant dans l'animation

## La filière châtaigne

### La Châtaigne d'Ardèche :

- Cultivée et sélectionnée depuis le Moyen-âge
- 65 variétés traditionnelles aux qualités gustatives reconnues
- Apogée de la production vers 1850
- L'Ardèche est aujourd'hui le 1er département producteur de France
- Avec un potentiel de 5000 T
- Loin derrière la Turquie, l'Italie, l'Espagne, le Portugal, etc.
- Besoin supplémentaire d'environ 2000 T pour satisfaire les besoins des transformateurs
- Sachant qu'en France environ 60% de la châtaigne est importée....

#### Un signe d'origine et de qualité :

- Une AOP en 2014
- Une revalorisation du prix de la châtaigne

#### La filière en 2021:

- 4400 T produites
  - Dont 1650 T en AOP
    - Produites par plus de 373 castanéiculteurs et 87 000 arbres
    - Mise en marché : 20 entreprises d'expédition (650 T)
    - Transformation: 4 entreprises industrielles + PME artisanales (675 T)
    - Vente directe fraîches et transformées (325 T)







### Une flore assez commune

- → Qui varie au niveau de la strate herbacée en fonction :
  - → des pratiques (amendement, chaux m., brûlage, intensité du débroussaillage, ...)
  - → du sol (acide à moyennement acide pH entre 4,5 et 6,5) intolérance aux sols calcaires



→ de l'altitude (de 200 à 1000 m) – versant Nord et/ou altitude >500 m à privilégier











## **Une faune originale**

- → Liée à la présence :
  - d'arbres âgés à cavités et de grands diamètres
  - d'un important volume de bois mort sur pied et au sol



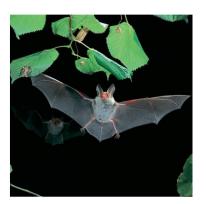
Le carabe d'Espagne : caractéristique des châtaigneraies d'Ardèche



Le pic épeiche



Le gobe-mouche noir



Le murin de Bechstein



Un arbre habitat typique



La cétoine variable : un des pollinisateurs du châtaignier



La salamandre tachetée

## Les bio-agresseurs du châtaignier

### → LE CYNIPS:

Petite guêpe originaire d'Asie, principal ravageur mondial

Provoque la formation de galles empêchant la pousse des rameaux, le développement des feuilles et la fructification

Peut engendrer jusqu'à 80% de perte de production, voire parfois la mort du châtaignier

Lutte : biologique par introduction d'un prédateur spécifique du cynips du châtaignier appelé torymus sinensis

Les variétés Castilloune, Belle Epine, Garinche et Grosse Pourette sont peu sensibles au Cynips tandis que Précoce des Vans, Petite Pourette et Bernarde sont très sensibles.



Champignon observé en France en 1956, en Ardèche Se développe dans le tissu conducteur de la sève puis dans le bois, qu'il déforme

Il se propage par le vent, la pluie, les insectes ou les outils – très contagieux

Eviter les blessures au tronc

L'écorce commence par prendre localement une couleur rougeâtre ou violacée, puis elle se fissure et se craquelle

Lutte: biologique avec des souches du champignon hypovirulentes









## Les bio-agresseurs du châtaignier

### → L'ENCRE :

Phytophtora cinnamomi & cambivora: proches mais génétiquement différents des champignons

2 espèces de microorganismes - originaires d'Asie

Introduits en Europe à la fin du XIXe

P. cinnamomi fait partie des 100 espèces envahissantes reconnues, au niveau mondial comme les plus nuisible pour les écosystèmes

En Europe: essences forestières victimes: châtaignier mais aussi chêne rouge, chêne vert, chêne liège

Se transmets par voie racinaire

Détruit tout ou partie du système racinaire

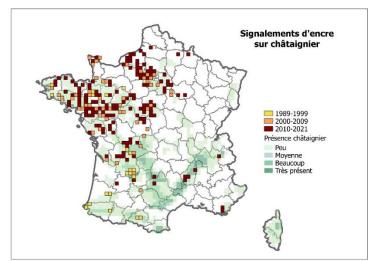
Ce qui augmente fortement la sensibilité à la sécheresse!

#### Symptômes:

1/ lésions au niveau du collet de l'arbre et de la base du tronc, d'où s'écoule un liquide noir

2/ dépérissement généralisé de l'arbre

**Propagation dans le sol** : se transmet d'arbre en arbre par l'intermédiaire de zoospores formées dans les racines infectées. **Outil de science participative pour l'épidiomiosurveillance de l'encre** : application gratuite **Vigil'Encre** pour informer, identifier et localiser les secteurs atteints + possibilité envoi échantillon sol/plants au laboratoire de l'INRAE









## Les bio-agresseurs du châtaignier

#### → LE CARPOCAPSE :

**Principal responsable des châtaignes véreuses** (larve du papillon Cydia splendana) et impacte chaque année une partie non négligeable des récoltes (entre 5 et 40 %).

Les plantes-hôtes de ce carpocapse sont le châtaignier mais aussi les chênes et plus rarement le noisetier

Lutte: traité essentiellement par trempage longue durée.

Depuis 2022: nouvelles techniques de lutte -> un nuage de phéromones est diffusé soit par un collier posé par drone sur la cime des arbres, soit par une bille projetée par un lanceur paintball.

Lors de la période de vol du carpocapse (août-septembre), l'activité des chauves-souris augmente. Les chauve-souris participeraient donc à contenir la population de carpocapse.







## Un châtaignier en hiver

|                   | Arbre   | e sain et vigoureux | Arbre dépérissant   |
|-------------------|---|---------------------|---|
| Forme du houppier | Sommet en<br>dôme assez<br>régulier   |                     |   |
| Architecture      | Ramifications<br>fines très<br>nombreuses<br>en particulier<br>sur le sommet<br>du houppier |                     | Quelques branches mortes mais surtout manque de ramifications fines |

Source: CNPF

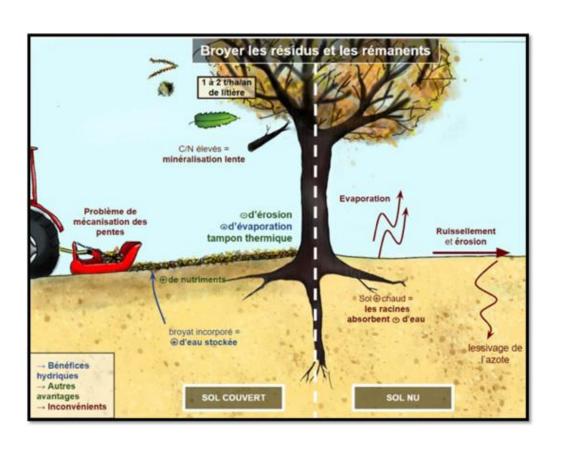
## Un châtaignier en été

|                   | Arbres sain   | s et vigoureux | Arbre dépérissant                                   |
|-------------------|---|----------------|---|
| Forme du houppier | Sommet en dôme<br>assez régulier                        |                |   |
| Architecture      | Ramifications invisibles                                |                |   |
| Transparence      | Pratiquement opaque                                     |                |   |
| Feuillage         | Longueur > 20 cm  |                |   |
| Floraison         | Important, pouvant<br>occuper tout le<br>sommet du dôme |                | Manque de ramifications<br>& mortalité des branches |

Source: CNPF

## La matière organique, une alliée face aux changements climatiques

Les feuilles, les bogues et les rémanents ligneux sont des sources importantes de nutriments. Ils limitent aussi l'érosion, l'évaporation et le réchauffement du sol en été!



- La capacité des arbres à absorber l'eau diminue quand la température au sol dépasse environ 35°C.
- ➤ Il faut éviter le brûlage et essayer plutôt d'accélérer la décomposition de la litière et des rémanents en compostant en tas répartis sur la parcelle, en broyant et en paillant avec une épaisseur suffisante ou encore en utilisant des activateurs de sol et de compostage.
- > +++ Le bois mort au sol est un atout pour la biodiversité et la santé des châtaigneraies.
- ➤ Brûlage interdit du 01/07 au 30/09 et durant les pics de pollution atmosphériques .

### D. Résultats de l'accompagnement collectif / animation foncière

- → Plus de 40 réunions de propriétaires organisées depuis 2013
- → Plus de 25 secteurs étudiés
- → Aizac : 3,7 km de piste une association de propriétaires créée 26 adhérents
- → Juvinas: 3 km de piste 73 parcelles traversées plus de 900 châtaigniers greffés desservis une association de propriétaires créée 27 adhérents
- → 4 autres projets de piste en cours : Juvinas (3ème Phase), Mayres, Beaumont et Labastide/Bésorgues





### E. Les modalités de mises à disposition des parcelles

### 1. Le bail rural de 9 ans

- une mise à disposition sur le long terme pour une production pérenne,
- il fixe les droits et obligations du bailleur et du preneur de façon équilibrée,
- il confère une stabilité au preneur, lequel doit entretenir le bien,
- il permet au bailleur de garder la valeur agricole de son bien
- Loyer encadré par un arrêté préfectoral et compris entre 17 et 285 €/ha.

### 2. Le commodat :

- Une mise à disposition provisoire, sur le court terme
- Sans contrepartie financière
- Conditions de renouvellement à définir dans le contrat

### 3. La convention de mise à disposition (cf convention pluriannuelle de pâturage)

- Durée de 6 ans avec reconduction tacite pour 3 ans
- Non reconduction possible sans motifs
- Pour répondre et organiser une double utilisation des parcelles (ex: activité castanéicole et pâturage, activité castanéicole et usage personnel du propriétaire)